



1. EDITORIAL

L'activité de l'année bien que réalisée dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 fait état d'un nombre de journées réalisées supérieur à l'activité prévisionnelle (570 000 journées) pour s'établir à un total annuel de 646 219 journées (+13%), c'est-à-dire un total moyen de 1 770 enfants accompagnés tout au long de l'année.

Pendant la période de la pandémie, un taux moindre de placement est constaté ainsi qu'un allongement moyen de la durée des accompagnements réalisés. Les chiffres confirment ce que les travailleurs sociaux avaient déjà perçu c'est-à-dire une capacité de résilience manifeste pour la majorité des familles lors des deux premiers confinements. L'allongement des durées d'accompagnement s'explique par les prolongations automatiques prévues par décret lors du premier confinement.

La suractivité a entraîné le recours à des embauches à durées déterminées de travailleurs sociaux afin de mettre en œuvre ces missions d'AED (Aide Educative à Domicile) et d'AEMO (Assistance Educative en Milieu Ouvert) supplémentaires.

Dans ce contexte rendu encore plus compliqué par les risques et contraintes sanitaires, une réflexion globale sur l'évolution des missions du service et des moyens adaptés à leurs réalisations devient urgente dans un paysage local de la protection de l'enfance qui a sensiblement évolué ces dernières années.

2. MISSIONS REALISEES EN 2020

	2017	2018	2019	2020
AGREMENT	1 300	1 300	1 300	1 300
CAPACITE INSTALLEE	1 474	1 474	1 562	1 561
NBR JOURNEES PREVISIONNELLES	538 000	538 000	570 000	570 000
NBR JOURNEES REALISEES	589 728	621 265	633 418	646 219
ECARTS	51 728	83 265	63 418	76 219
	9,61%	15,48%	15,48%	13,37%
NBR D'ENFANTS PAR TS AU BUDGET	30,08	30,08	30	30,03
NBR DE BENEFICIAIRES SUIVIS DANS L'ANNEE	2 421	2 611	2 768	2 531

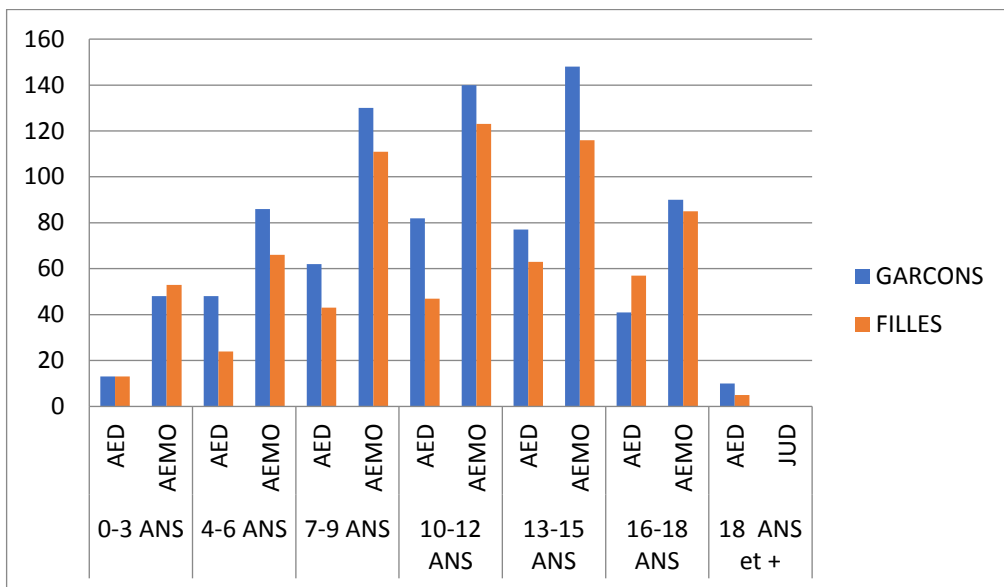
AGE DES MINEURS ET MAJEURS ACCOMPAGNÉS

La répartition des enfants par sexe est presque identique qu'en 2019 : 57 % de garçons pour 43 % de filles.

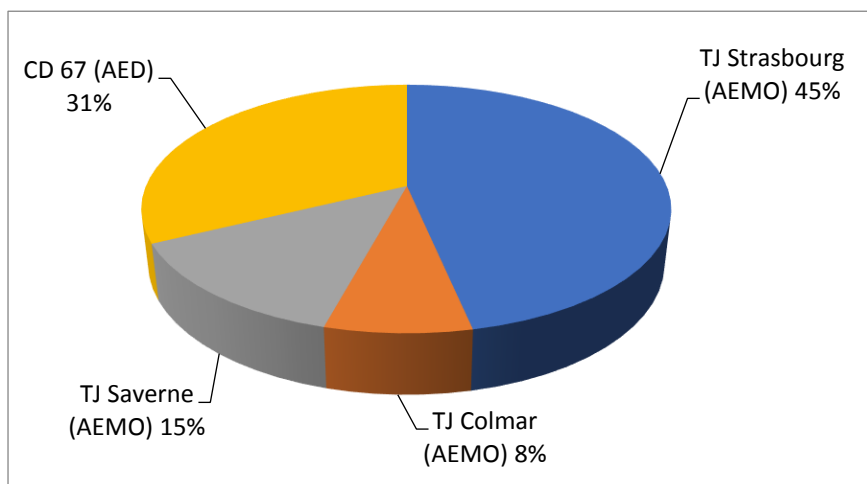
Concernant les tranches d'âges, la répartition des mineurs s'effectue selon l'ordre décroissant suivant :

- o les 13-15 ans représentent 23 % du total,
- o les 10-12 ans, 22% ;
- o les 7-9 ans, 19 %
- o les 16-18 ans, 15 % ;
- o les 4-6 ans, 13 % ;
- o les 0-3 ans, 7 % ;
- o les + de 18 ans, 1 %.

61 % des enfants accompagnés dans le cadre d'une mesure de milieu ouvert (AED ou AEMO) sont âgés de 10 à 18 ans.

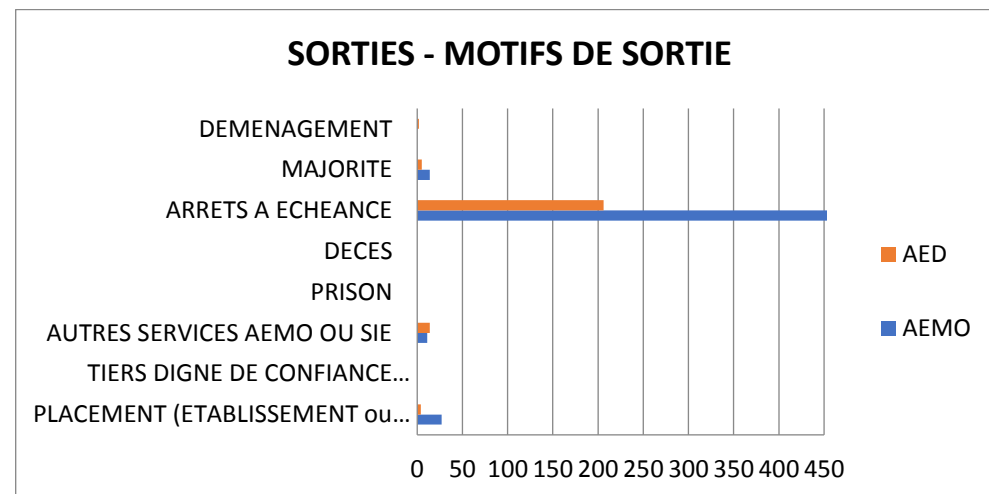


ORIGINE DES DECISIONS (NOMBRE DE BENEFICIAIRES)



En 2020, le service a été missionné par le Conseil Départemental du Bas-Rhin afin de réaliser une AED pour 253 enfants (32 % des entrées) : soit 151 enfants de l'UTAMS¹ Sud, 101 de l'UTAMS Ouest, 1 de l'UTAMS EMS Sud.

Les TJ (Tribunaux Judiciaires) de Strasbourg (366 enfants), Saverne (106 enfants) et Colmar (59 enfants) ont mandaté le service afin de réaliser une AEMO pour un total de 531 enfants (68% des entrées).

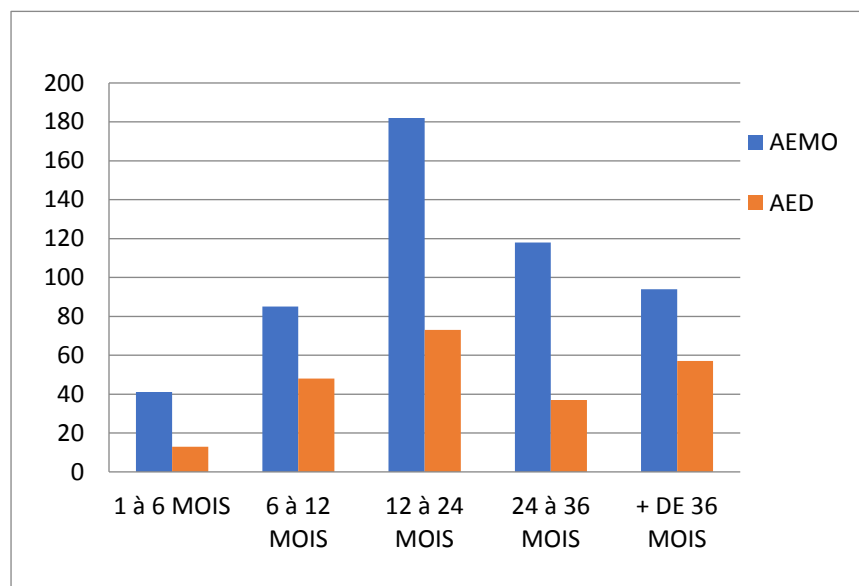


Pour 750 enfants l'accompagnement du service prend fin en 2020. L'analyse des principaux motifs d'arrêt indique que :

- 90 % des enfants (673) sont concernés par un arrêt à échéance ou une mainlevée liés à une amélioration des situations,
- 4 % des enfants (31) sont concernés par un placement judiciaire ou un accueil administratif,
- 3 % des enfants (25) sont concernés par la saisine d'un autre service d'AEMO ou d'un service d'investigation éducative,
- 3 % des enfants (19) sont concernés par un arrêt de la mesure consécutif à l'atteinte de leur majorité.

¹ UTAMS : Unité Territoriale d'Action Médico-Sociale

DUREE MOYENNE DES MISSIONS



Parmi les 750 enfants dont l'accompagnement a pris fin en 2020 :

- 59 % des enfants sont accompagnés pendant moins de 2 ans (308 en AEMO et 136 en AED). Proportion en baisse par rapport à 2019 (68 %).
- 21 % des enfants sont accompagnés pendant moins de 3 ans (118 en AEMO et 37 en AED). Proportion en hausse par rapport à 2019 (12 % en 2019)
- 20 % des enfants sont accompagnés pendant plus de 3 ans (94 en AEMO et 57 en AED). Augmentation sensible (13 % en 2019).

3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

a. Vie du service

La vie du service a été marquée par la pandémie de la Covid 19. Le premier confinement a vu la mise en œuvre d'un suivi en « distanciel » avec les familles sous forme de maintien du lien par téléphone ou visioconférence et de quelques visites à domicile pour les situations qui l'exigeaient. L'équipement préalable à la pandémie de téléphones et de PC portables pour chaque travailleur social ainsi que le recours rapide aux outils numériques (visioconférences, messagerie-chat, site collaboratif dédié au service d'AEMO 67...) a permis d'organiser les processus de travail (GAP, réunions

de suivis, réunions d'équipes, modes de communications et procédures internes...) pour maintenir l'activité du service tout en respectant les consignes sanitaires.

Une journée de bilan du premier confinement a réuni les professionnels le 18/9 à l'ESAT de la Ganzau sous la forme de groupes de travail. Plusieurs thématiques sont ressorties notamment : retour sur le travail réalisé, insatisfaction face à l'absence d'échanges avec les collègues, isolement mal vécu par certains mais également créativité dans l'usage des outils et supports utilisés et satisfaction devant l'absence de dégradation massive des situations accompagnées...

Participation du 30/9 au 2/10 aux Assises du CNAEMO à Toulouse sur le thème : « Travail social et numérique : évolution ou révolution ? ». A cette occasion, le 2^{ème} trophée 2020 du CNAEMO, récompensant les meilleures recherches en Protection de l'Enfance a été décerné à Marieke Romain (cadre du service) pour son mémoire de master 2 MOSS : « *gestion et fluctuation de l'activité, amélioration de l'offre de service en milieu ouvert en Protection de l'Enfance* ».

Accueil en stage long d'une étudiante en travail social (DEES 2^{ème} année).

Accueil d'une psychologue en master 2 de psychologie clinique. Accueil d'une étudiante en master 2 « droit interne et européen des mineurs » de l'université de Pau.

b. Partenariat

Le directeur a participé aux réunions du réseau des directeurs du Service de Protection de l'Enfance du CD67 : réseau milieu ouvert (26/8) et réseau SPE (10/12).

Le service est membre de la Commission Consultative de l'Enfance en Danger (CCED) du CD67.

Le service participe aux travaux du Carrefour national de l'AEMO (CNAEMO) : animation de la commission Europe et implication dans la vie du mouvement (CA, séminaires). Il est notamment partie prenante dans la préparation des Assises Nationales qui se dérouleront à Metz en septembre 2021 sur le thème : « protection de l'enfance et handicap, une double vulnérabilité ? ».

Les autres rencontres partenariales habituelles avec les équipes territoriales du SPE, les équipes des UTAMS notamment n'ont pu se réaliser du fait de la pandémie.

Une rencontre avec Monsieur Philippe Meyer (Vice-Président du CD 67) le 21/09 a été l'occasion d'échanger sur les perspectives de développement du service et de l'amélioration des réponses à apporter aux situations des enfants et des familles accompagnées.

c. Travail avec les familles

Les propositions d'activités faites traditionnellement à certaines familles, principalement lors des congés scolaires (sorties nature, accrobranches, sorties escalades, atelier sonore, activités ludiques, stage de foot, baptême de l'air...) organisées en direction de leurs enfants, soit directement par les travailleurs sociaux, soit avec des intervenants et animateurs spécialisés n'ont pu se réaliser.

d. Développement des ressources internes

Le service a débuté une coopération avec un médecin psychiatre qui doit se déployer sur deux axes : un groupe de travail mensuel orienté par des apports théoriques (lectures, articles...) en lien avec les problématiques rencontrées et une permanence mensuelle permettant d'aborder des questions en lien avec la santé mentale du public accompagné.

4. DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DES MISSIONS

Mise en place conformément aux orientations associatives, d'études de programmation visant à regrouper sur un même site les services AEMO 67, SIE 67 et SASJ (Service d'Accompagnement Socio-Judiciaire) afin de mutualiser les fonctions supports (secrétariat) et de disposer de locaux professionnels adaptés en termes d'espace de travail et d'accessibilité.

L'ARSEA a choisi un nouvel outil informatique collaboratif permettant la gestion des dossiers des usagers, la facturation des missions réalisées et la tenue d'une base de données. Ce logiciel a été installé au dernier trimestre 2020 et sera déployé en 2021.

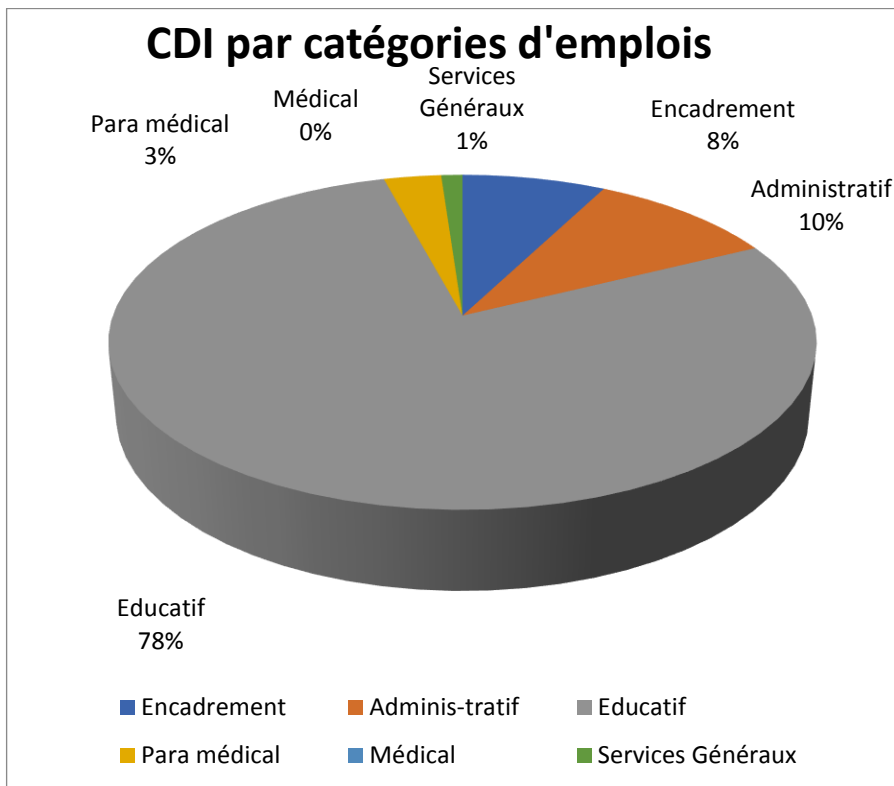
Suite à des formations réalisées par certains salariés sur le thème de la « qualité de vie au travail », le service accueillera en stage professionnel un étudiant en master 2 de psychologie du travail afin de réaliser un pré-diagnostic des risques psycho-sociaux et une exploration de la « qualité de vie au travail ».

5. RESSOURCES HUMAINES AU 31.12.2020

Nombre de CDI

2018	2019	2020
61,47	65,48	62,12

Contrats	TOTAL	Encadrement	Administratif	Educatif	Para médical	Médical	Services Généraux
CDI	62,12	5,00	5,59	48,79	2,00	0,00	0,74
CDD temporaire	11,00			11,00			
CDD remplacement	1,80		0,80	1,00			
Contrats aidés	1,00		1,00				



6. CONCLUSION

L'année 2020 a été impactée par la pandémie, elle a accéléré la mise en place d'outils numériques et renforcé la nécessité de favoriser les espaces d'élaboration pluridisciplinaire et l'actualisation de certaines procédures et fonctionnements du service. Elle a également été l'occasion de débiter une réflexion collective sur la prévention des risques psychosociaux.

Les perspectives de travail pour l'année 2021 visent à :

- Renforcer les capacités d'interventions du service à l'évolution des situations accompagnées en cohérence avec les orientations de la CEA.
- Finaliser la démarche de réactualisation du projet de service.
- Concrétiser la démarche de regroupement des services (AEMO-SIE-SASJ) sur un même site.
- Déployer l'outil de gestion collaboratif des mesures.

En 2020 :

- 3 salariés ont pris leur retraite,
- 4 salariés ont bénéficié d'un congé maternité et d'aménagements horaires consécutifs aux congés maternités ou à la mise en œuvre d'une retraite progressive,
- 12 salariés ont été embauchés en CDD pour « surcroît d'activité » ou pour « remplacement » de salariés absents. Une demi-journée « d'intégration des nouveaux salariés a été programmée pour janvier 2020.